

Atlas Contrôle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels
Belgium

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

16.000

Date du contrôle:

21/10/2022

Lieu du contrôle:

Rue Van Moer, 12 Bruxelles 1000

Agent-visiteur:

Nicolas Pitance

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date d'émission:

21/10/2022 16:34:09

Prochaine visite avant le:

21/10/2023

Données générales

Adresse de l'installation

Rue Van Moer, 12 Bruxelles 1000

Désignation de l'unité

1er

Type de locaux

Appartement 1er

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Indivision De Vuyst

Adresse du propriétaire

Rue Van Moer, 12 Bruxelles 1000

Installateur

Données du raccordement

GRD

Sibelga

Numéro de compteur

33943808

Code EAN

Liaison compteur-tableau

VOB 2X6

Tension de service

2 x 230 V

Protection générale

20 A 2P

Contrôles

Schémas/plans

NOK

Liaisons équipotentielles

NOK

Fondations

avant 81

Installation électrique

après 81

Description de l'installation

Tableau cave

Tableau scellé

1 diff 300mA 40A

8 minijumps

Tableau 1er

27 minijumps - 2,5

1 interrupteur 3P

Nombre de tableaux

2

Différentiel de tête

300mA - 40A - type A

Test BP du DDR

OK

ΔI_n

OK

Contrôle de l'état

NOK

Matériel fixe

OK

Protection contre les contacts directs

NOK

Protection contre les contacts indirects

NOK

Protection contre les surintensités

NOK

Prise de terre

Piquet

Prise de terre (V)

55

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Belgium

Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	NOK
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	55
Isolement (M Ω)	< 0,5 MOhms

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

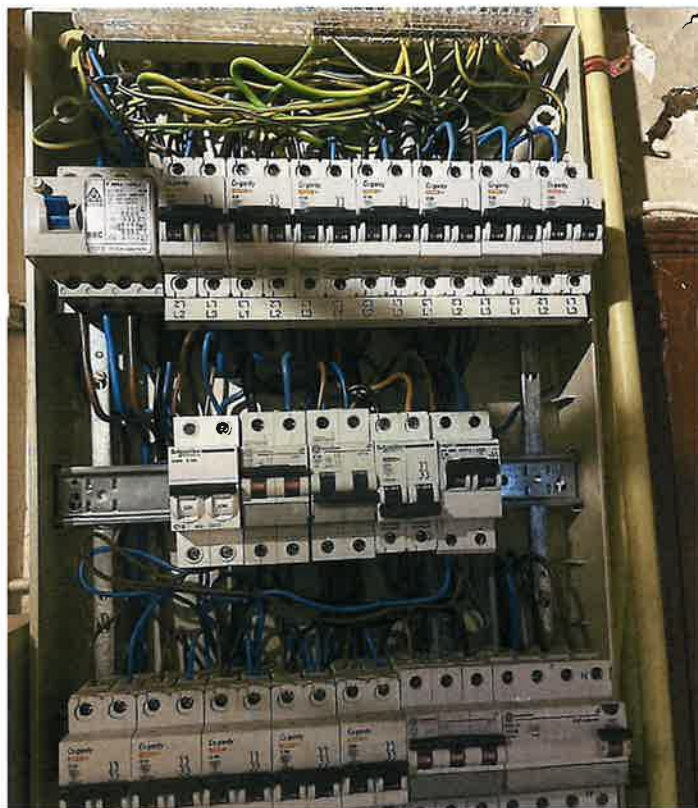
Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 :C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur

+32 2 726 64 04 info@atlascontrole.be <http://www.atlascontrole.be> TVA: BE0732536476

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Belgium

Tableau 1

Tableau 2

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms.	L1: 6. 4. 5. 1.; L3: 6. 4. 5. 2.
Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions.	L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2; L3: 3.1.2.
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
Remplacer le tableau, le degré de protection contre le contact direct n'est pas suffisant.	L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1
Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage.	L1: 5.3.5.5.; L3: 5.3.5.5.
Adapter l'intensité nominale (In) du dispositif de protection, trop élevée pour la canalisation et/ou le récepteur installé en aval.	(L1: 4.4.1.1.; 4.4.1.5.; 4.4.3.2.; L3:4.4.1.1.;4.4.1.5.;4.4.4.2.)
Prévoir un circuit exclusivement dédié pour chacun des appareils suivants: lave-linge / lave-vaisselle / sèche-linge / cuisinière électrique / taque de cuisson électrique/ four électrique / chaque appareil (mobile) à poste fixe Pnom >= 2600 W.	L1: 5.2.1.2.
Les appareils d'un chauffage électrique à poste fixe sont alimentés par un ou plusieurs circuits exclusivement dédiés.	
La section des canalisations électriques est choisie en fonction de la puissance de ces appareils ou machines électriques	
Le conducteur de protection (PE) est à distribuer dans toute l'installation.	L1: 4.2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.

Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Belgium

Libellé	Paragraphe
Prévoir un circuit exclusivement dédié pour chacun des appareils suivants: lave-linge / lave-vaisselle / sèche-linge / cuisinière électrique / plaque de cuisson électrique/ four électrique / chaque appareil (mobile) à poste fixe Pnom >= 2600 W. Les appareils d'un chauffage électrique à poste fixe sont alimentés par un ou plusieurs circuits exclusivement dédiés. La section des canalisations électriques est choisie en fonction de la puissance de ces appareils ou machines électriques	L1: 5.2.1.2.
Le conducteur de protection (PE) est à distribuer dans toute l'installation.	L1: 4.2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.
Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
Nous conseillons de supprimer les canalisations hors d'usage.	
Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.; L3: 5.2.2.; 5.2.10.4.
Placer sous tubes ou goulottes adéquats les conducteurs de type VOB.	L1: 5.2.9.3.; L3: 5.2.10.4.
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	
Les interrupteurs et socles de prises à encastrer dans les parois, doivent être logés dans des boîtes appropriées.	L1: 5.3.5.2.; 5.3.5.4.; L3: 5.3.5.2.; 5.3.5.4.
Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et sécurité enfants.	L1: 1.4.2.3.; 4.2.2.3.; 5.3.5.2.; L3: 1.4.2.3.; 4.2.2.2.
Adapter le degré de protection (IP) du matériel électrique placé dans la/les salle(s) de bains au volume dans lequel il est installé.	L1: 5.1.4.; 7.1.3.

Liste des remarques

Libellé	Référence
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15